

Mémoire de Sol Zanetti

L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec, mai 2021

Je vous écris à titre de citoyen préoccupé par l'incinérateur de la Ville de Québec. Dans ce mémoire, je vous sou mets mes observations et mes questionnements, en espérant qu'ils trouveront écho dans votre rapport final. Selon moi, le gouvernement du Québec n'encadre pas adéquatement cette installation d'incinération: la durée et la fréquence des contrôles obligatoires imposées par la réglementation actuelle sont minimales et la seule station gouvernementale basée dans Limoilou n'est pas située sous l'influence directe des émissions de l'incinérateur. Je m'interroge aussi sur nos normes et sur la possibilité que l'incinérateur puisse un jour être reconnu comme une infrastructure de valorisation. Aussi, je crois qu'il serait important que le gouvernement du Québec révise la réglementation portant sur les comités de vigilance pour les incinérateurs. Finalement, je m'explique mal que le ministère n'ait pas le devoir de faire réviser par des pairs des études susceptibles d'influencer des décisions politiques.

Échantillonnages ponctuels

Le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) impose à l'exploitant de l'incinérateur, un seul échantillonnage à la source par année.¹ Selon la technique indiquée dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la vérification des émissions de l'incinérateur doit se faire comme suit : trois échantillons de quatre heures par campagne par cheminée.² La Ville de Québec procède, de façon optionnelle, à deux campagnes annuelles d'échantillonnage aux cheminées³, au printemps et à l'automne, pour un total de 24 heures de surveillance annuelle par cheminée.⁴

Cette surveillance annuelle me semble insuffisante pour un incinérateur qui a, en 2020, traité 245 345 tonnes de déchets⁵ et qui fonctionne généralement avec trois fours, et ce, 365 jours par année, 24 heures par jour.⁶

¹ Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (Chapitre VII, section II, article 119)
[En ligne] <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%204.1>

² <https://www.incinerateur.qc.ca/informations-supplementaires>

³ <https://static1.squarespace.com/static/57f5a79e6a49633bcbec59be/t/6033c1eeb2553905bafef601/1614004750358/pre%CC%81sentation+campagne+septembre+2020.pdf>

⁴ Information validée auprès du Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec

⁵ Première partie de l'audience publique - suite – L'État des lieux et la gestion des résidus ultimes, *Portrait de la gestion des matières résiduelles* présenté par la Communauté métropolitaine de Québec, 30 mars 2021 à 19h, 59 min et 07 sec

⁶ Information validée auprès du Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec

Également, une campagne d'échantillonnage ne comprend généralement qu'un essai en démarrage pour un des fours et parfois même, aucun. Quand on sait que l'incinérateur procède à plusieurs dizaines de démarrages par année et que chacun d'eux est susceptible de produire des pics de pollution, j'ai peine à croire que la surveillance est adéquate.⁷

Je crains que les quantités annuelles totales de certains polluants rejetés par l'incinérateur soient grandement sous-estimées, étant donné que l'estimation est réalisée à partir de seulement deux campagnes d'échantillonnage. Ne serait-ce pas préférable que le gouvernement rende obligatoires des échantillonnages à la source trimestriels et saisonniers ? D'autant plus qu'au Québec, les conditions météorologiques susceptibles d'influencer les résultats peuvent différer fortement d'une saison à l'autre. Aussi, il me semble que la vérification des émissions devrait se faire sans que l'exploitant en soit préalablement informé.

De plus, je trouve inquiétant que l'incinérateur de la Ville de Québec rejette dans l'atmosphère des contaminants persistants tels les dioxines et furanes. Je suppose que ces substances dispersées dans l'air des secteurs Maizerets et Vieux-Limoilou finissent par tomber au sol avec les précipitations. Alors que l'autosuffisance alimentaire et l'agriculture urbaine sont de plus en plus d'actualité et que de plus en plus de jardins communautaires naissent dans Limoilou, pourquoi ne pas étendre les tests aux sols et à la végétation entourant l'incinérateur ?

En modifiant la réglementation en vigueur pour augmenter la fréquence et la durée des périodes de surveillance, tout en rendant obligatoire un certain nombre d'essais en démarrage des fours, ainsi que l'analyse des sols et de la végétation à proximité des installations d'incinération, le gouvernement pourrait, je crois, obtenir des résultats plus représentatifs.

Station gouvernementale

La station permanente gouvernementale Québec-Vieux-Limoilou (anciennement appelée la station Des Sables) n'est pas située dans un endroit sous l'influence directe des émissions de l'incinérateur.⁸

Il est alarmant de constater que l'information disponible aux citoyens de ces secteurs n'est pas une représentation exacte de la qualité de l'air qu'ils respirent. En effet, l'indice de qualité de l'air (IQA) disponible pour les secteurs Maizerets et Vieux-Limoilou est obtenu par modélisation à partir des mesures effectuées à la station Québec-Vieux-Limoilou⁹ qui n'est pas positionnée

⁷ Information validée auprès du Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec

⁸ WALSH, P., et J.-F. BRIÈRE, 2018. *L'incinérateur et la qualité de l'air dans l'arrondissement La Cité-Limoilou*. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction générale du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 978-2-550-82216-5 (PDF), 46 p. + 7 annexes. (voir Figure 1, p.2) - ANNEXE 1

[En ligne] <https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/ambient/incinerateur/emissions-incinerateur-Qc.pdf>

⁹ Information provenant du Service Info-Air

dans l'axe des vents dominants et est donc peu soumise aux effluves de l'incinérateur. Selon les conditions atmosphériques particulières, l'air de ces quartiers peut devenir suffocant alors que l'indice de qualité de l'air local indique une qualité de l'air jugée acceptable.

Afin d'assurer une surveillance efficace de la qualité de l'air ambiant, le gouvernement devrait, à mon sens, ajouter des stations permanentes dans les secteurs les plus exposés aux émissions de l'incinérateur.

Normes

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) affirme que : « Les normes et critères ont été déterminés de manière à protéger la santé humaine et à minimiser les nuisances et les effets des contaminants sur le milieu. »¹⁰

La santé humaine semble donc être au cœur de la réflexion et de l'analyse du gouvernement. Je me questionne tout de même à savoir si certaines de nos normes sont plus permissives que certaines normes européennes pour des installations du même type. Actuellement, le Québec est-il parmi les pays ayant les plus hauts standards en matière de normes, au contraire, est-il un des derniers de la liste? Si nous pensons uniquement en fonction de la santé humaine, devrions-nous nous inquiéter de nos normes actuelles?

Aussi, je tiens à souligner que le RAA n'a aucune norme de qualité de l'atmosphère pour les PM10 et pas de norme annuelle pour les PM2,5. Ne serait-ce pas nécessaire de mieux réglementer les émissions des particules fines alors que nous entendons de plus en plus parler de leurs liens avec les maladies cardiovasculaires et respiratoires?

Valorisation

Je m'inquiète aussi que l'incinérateur soit un jour reconnu comme une infrastructure de valorisation. La Ville de Québec pourrait-elle un jour conclure des ententes avec d'autres municipalités et importer des déchets dans le seul but de produire de la vapeur et d'honorer ses contrats avec ses partenaires d'affaires? À mon sens, il est primordial de définir et d'encadrer la valorisation suffisamment afin d'éviter ce genre de dérapage qui aurait des impacts sur la population locale.

¹⁰ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), 2015. Normes et critères québécois de qualité de l'atmosphère, version 4, Québec, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 978-2-550-73567-0 (PDF), 16 p.
[En ligne] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/criteres/index.htm>

Comité de vigilance

Un comité de vigilance est, pour moi, une mesure de protection pour les communautés, visant à redonner un certain pouvoir aux citoyens et aux citoyennes. Selon moi, il serait important que le gouvernement du Québec modifie le REIMR pour s'assurer que les comités de vigilance pour les installations d'élimination aient une structure de fonctionnement indépendante de l'exploitant. Également, il me semble incontournable qu'un expert indépendant soit membre de chaque comité afin de porter un regard critique sur les analyses et les données scientifiques qui y seront présentées.

Rapport *L'incinérateur et la qualité de l'air dans l'arrondissement La Cité-Limoilou à Québec*

De plus, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que le rapport *L'incinérateur et la qualité de l'air dans l'arrondissement La Cité-Limoilou à Québec*, publié en 2018 et réalisé par le MELCC, qui fait suite à une évaluation par modélisation de la dispersion atmosphérique, *Effets sur l'air ambiant des émissions de l'incinérateur de la ville de Québec*, en deux éditions datées de 2011 et 2015, dans lequel on peut lire l'analyse des résultats des mesures effectuées dans l'air ambiant de 2010 à 2012, n'a pas fait l'objet d'une révision par des pairs.¹¹ Du moins, c'est ce que j'en déduis en consultant le détail de l'équipe de réalisation inscrit au début du rapport.¹²

Ce rapport, qui a été remis en question par un expert-conseil en santé environnementale¹³, est pourtant cité dans *l'Analyse des impacts potentiels de trois scénarios de gestion de matières résiduelles pour l'agglomération de Québec*.¹⁴ Il peut aussi servir de fondement pour la prise de certaines décisions environnementales, économiques et politiques. La Santé publique se fie-t-elle à cette analyse pour faire des choix et émettre des recommandations? Le CHU de Québec a-t-il accepté l'entente de vente de vapeur avec l'incinérateur en se basant sur les conclusions de ce rapport? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas jugé bon de faire réviser par des scientifiques

¹¹ Note : Des trois études citées dans cette phrase, seule celle de 2011 mentionne une révision scientifique.

¹² WALSH, P., et J.-F. BRIÈRE, 2018. *L'incinérateur et la qualité de l'air dans l'arrondissement La Cité-Limoilou*. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction générale du suivi de l'état de l'environnement, ISBN 978-2-550-82216-5 (PDF), 46 p. + 7 annexes. (voir p. III)

[En ligne] <https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/ambiant/incinerateur/emissions-incinerateur-Qc.pdf>

¹³ Martin, Stéphanie (2018, 8 novembre), « L'incinérateur pollue plus qu'on pense, dénonce un expert », *Le Journal de Québec*, section Actualité-environnement

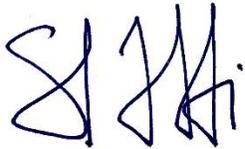
[En ligne] <https://www.journaldequebec.com/2018/11/08/lincinerateur-pollue-plus-quon-pense-denonce-un-expert>

¹⁴ Villeneuve, Claude (sous la direction de), 2019. *Analyse des impacts potentiels de trois scénarios de gestion des matières résiduelles pour l'agglomération de Québec*, Université du Québec à Chicoutimi, 96 p. (voir p.5)

[En ligne] <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/installations-municipales/docs/Analyse-impact-gestion-matieres-residuelles.pdf>

indépendants ou universitaires un rapport d'une si grande importance, susceptible d'avoir de nombreuses incidences? Cette révision n'aurait-elle pas dû être obligatoire?

En terminant, je vous remercie de prendre en considération les différents points que j'ai soulignés dans ce mémoire. En espérant qu'ils sauront alimenter votre réflexion et orienter vos investigations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Zanetti'.

Sol Zanetti

Citoyen de Limoilou

Député de Jean-Lesage